

Définition Éperon : (n.m.)

1/ Élément maçonné saillant placé à l'avant d'une tour. On parle donc de tour à éperon, mais également de tour à bec.

2/ Élément maçonné placé à l'avant ou à l'arrière de la pile d'un pont pour la protéger de l'action de l'eau.

Du germanique sporo (éperon). On trouve le terme éperon appliqué à l'architecture au XVI^e siècle, dans un document relatif au renforcement de la Bastille datant de 1556 : « Le gros esperon cornier contient xxi piedz de long sur xxvii piedz de hault et viii piedz d'espoisseur vallent XXI toises. »

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.nomnia.fr ; avec son aimable autorisation

